

Concurrence déloyale et droits du consommateur au Bénin : entre régulation et défis de gouvernance.

Docteur Pascal Coovi FANOU

Enseignant Chercheur

UCAO Cotonou Bénin pasfa07@yahoo.fr

Résumé

La mondialisation offre de nos jours un vaste marché commercial donnant ainsi lieu à une dynamique économique. Cette dynamique, favorable à la croissance et à la diversification des offres, ne manque pas d'engendrer cependant des risques majeurs liés à la concurrence surtout déloyale pour les consommateurs. C'est pourquoi ce présent travail aborde la question de la concurrence comme suit : Concurrence déloyale et droits du consommateur au Bénin : entre régulation et défis de gouvernance. Il s'agira de chercher à comprendre dans quelle mesure les dispositifs de régulation en vigueur au Bénin assurent une protection effective du consommateur face aux pratiques de concurrence déloyale, ainsi que les défis de gouvernance qu'ils soulèvent. Au Bénin, des réalités quotidiennes comme la prolifération des produits contrefaits, la publicité mensongère, la fraude commerciale, les abus de position dominante et autres continuent de demeurer malgré l'existence des lois. Ces pratiques compromettent la qualité du commerce et fragilisent la confiance des citoyens dans l'économie formelle. La protection des consommateurs devient non seulement une question de droit, mais aussi et surtout un enjeu politico-social d'envergure. Plusieurs lois, des structures étatiques et associations œuvrent au Bénin pour la protection du consommateur et la régulation de la concurrence déloyale. Cependant, la non-application rigoureuse des lois et des normes rend difficile la lutte contre cette pratique. Cela suscite des défis majeurs auxquels le gouvernement doit faire face pour le bon fonctionnement du marché commercial.

Mots clés : Commerce, consommateur, concurrence, déloyal, gouvernance, loi.

Abstract

Globalization nowadays offers a vast commercial market horizon thus giving rise to an economic dynamic. Trade becomes a development pillar for each country. This dynamic which is favored by the growth and diversification of offers, does not fail to generate major risks for consumers. This is why this present work addresses the question of competition as follows: unfair competition and consumer rights in Benin: between regulation and challenges of governance. It will then be a question of seeking to understand to what extent the regulation systems in force in

Benin ensure effective protection of the consumer in the face of unfair competition practices, and what challenges do they raise today. In Benin, daily realities such as the proliferation of counterfeit products, false advertising, commercial fraud, dominant position abuses and others continue to remain despite the existence of laws. These unfair competition practices compromise the quality of goods and services in our country. They weaken the confidence of citizens in the formal economy. It becomes urgent to recall and show the importance of consumer protection who, not only is a matter of law, but also and above all a major political and social issue. Because consumer protection conditions the credibility of the state, the legitimacy of regulatory institutions without forgetting the stability of the commercial markets, because the consumer is the weak link in the commercial chain. This is why several laws in Benin protect him from unfair competition. In the same way, many structures and associations work for consumer protection as well as for the regulation of competition. However, unfair competition remains because of the rigorous non-application of laws and standards in Benin. This arouses major challenges that the government has to face the proper functioning of the commercial market.

Keywords: Trade, consumer, competition, unfair, governance, law

Introduction

Dans un contexte de mondialisation accélérée qui constitue l'un des phénomènes majeurs de la fin du XXe siècle et des premières décennies du XXIe siècle, les échanges technologiques, culturels, économiques, financiers et humains se sont intensifiés. Cette mondialisation a favorisé ainsi la libéralisation des marchés, le progrès technologique et la montée en puissance des institutions internationales. Et dans un contexte d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, les économies nationales connaissent une ouverture sans précédent des marchés. Le commerce devient alors l'un des vecteurs incontournables du dynamisme économique. Cette dynamique, quand-bien même elle est forte et favorable à la croissance et à la diversification des offres, elle engendre un jeu concurrentiel qui est de plus en plus déloyal. En effet, la liberté de concurrence permet aux commerçants de fabriquer des produits de qualité et de rivaliser pour attirer la clientèle. « Tout commerçant est libre d'attirer à lui la clientèle, même celle de son concurrent. Cette liberté résulte de la liberté de concurrence. Il peut donc démarcher la clientèle de son

concurrent, à la condition de le faire loyalement » (M-V. Marie, 2005, p. 126).

Dans le contexte béninois, la concurrence déloyale devient un fait d'actualité avec le constat amer de la prolifération des produits contrefaits, de la publicité mensongère, de la fraude commerciale, de la corruption ou encore des abus de position dominante. Il n'est plus à ignorer que ces pratiques de concurrence déloyale compromettent dangereusement la qualité des biens et services, tout en fragilisant la confiance des citoyens dans l'économie formelle et en mettant en péril la sécurité et le pouvoir d'achat des populations. Il ressort pour nous la nécessité de réfléchir sur cette thématique préoccupante : *Concurrence déloyale et droits du consommateur au Bénin : entre régulation et défis de gouvernance*. Cette thématique révèle si bien son importance aujourd'hui puisqu'elle est au cœur des débats sur la gouvernance économique. Il s'agit d'une question de droit et d'un enjeu politique et social majeur dans la protection du consommateur car lorsque celui-ci est mal protégé, il est exposé à des abus qui fragilisent la confiance dans le système économique, d'une part, et favorisent l'économie informelle qui, avec le temps, affaiblit la cohésion sociale d'autre part. Deux raisons fondamentales motivent notre attention autour de cette thématique. D'abord, avec le développement du commerce électronique et l'avancée des échanges transfrontaliers dans l'espace CEDEAO, les mutations du commerce accroissent la complexité de la régulation et augmentent les risques de fraude. Ensuite, le Bénin se sent obligé de renforcer son cadre institutionnel pour répondre aux standards mondiaux de protection à cause de la montée en puissance des organisations de consommateurs avec la pression croissante des partenaires régionaux et internationaux. La lutte contre la concurrence déloyale et la protection des consommateurs sont donc les deux faces d'une même politique publique. Les lois existent et encadrent la concurrence et protègent le consommateur au Bénin. Malgré leur existence, la multiplication des pratiques commerciales déloyales continue d'affaiblir la confiance des consommateurs et de fragiliser la politique de gouvernance. De ce fait, la problématique qui guide ce travail est de savoir comment, dans un contexte béninois marqué par une économie dominée par le secteur informel et par un déficit de capacités institutionnelles, le cadre juridique peut concilier efficacement la régulation de la concurrence

et la protection des droits des consommateurs. Mieux, dans quelle mesure le cadre juridique béninois, influencé par les réglementations de l'UEMOA en matière de concurrence, peut-il parvenir à réconcilier la promotion d'une concurrence loyale avec une protection effective des consommateurs tout en surmontant les problèmes liés au secteur informel et les insuffisances en termes de capacités institutionnelles et de gouvernance ? L'hypothèse qui guide notre réflexion est que la protection du consommateur reste encore limitée par les faiblesses structurelles de l'État, par l'insuffisance des moyens de contrôle, par le manque de sensibilisation citoyenne malgré l'existence des normes et des institutions. Par ailleurs, sur le plan méthodologique, ce travail adopte une approche qualitative et théorique. La première approche est celle qui nous a permis de comprendre le phénomène de la concurrence déloyale sans oublier son impact sur le marché commercial et sur le consommateur, sous un angle social. Ensuite, nous sommes allés à la recherche et à l'analyse des documents sur la gouvernance politique du commerce, sur la politique relative à la concurrence et à la protection des consommateurs. La seconde approche nous a été utile à travers la lecture des œuvres pouvant nous aider à structurer notre pensée. Ce travail est construit suivant trois grands pôles. En première partie, nous réfléchirons sur la compréhension des thèmes clés de notre sujet tout en soulignant le cadre juridique de la concurrence déloyale et la problématique de la gouvernance politique. Dans la deuxième partie, nous verrons les structures de régulation et de la protection du consommateur dans le sens normatif de la concurrence et les acteurs phares de la régulation sans oublier les obstacles érigés face à l'application des lois. Dans la troisième et dernière partie, nous analyserons quelques défis et énoncerons les perspectives pour une gouvernance plus loyale.

1 .Au regard de l'axe conceptuel et politique de la concurrence déloyale

Dans la politique commerciale, la concurrence est un atout indéniable pouvant permettre une rivalité opportune qui serait alors bénéfique aussi bien au commerçant qu'à la clientèle. Cette liberté de concurrence donnée à tout commerçant doit normalement, en effet, s'inscrire dans le sillage de la loyauté. Malheureusement, elle entraîne

une concurrence déloyale quoique des lois interdisent cette pratique. Nous verrons, à cette étape, d'abord, ce qu'est la concurrence déloyale sans oublier de spécifier qui est le commerçant et le consommateur. Ensuite, nous verrons comment la loi prévoit la protection du consommateur et enfin nous analyserons la question de la gouvernance politique face à la concurrence déloyale.

1.1. La compréhension de la concurrence déloyale

Si nous nous référons de façon basique à ce qu'est le commerce, nous pouvons comprendre qu'il est cette activité économique impliquant le producteur, le commerçant, le consommateur sans oublier le produit à vendre ou à échanger contre d'autres biens ou services à acheter. L'Acte uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) qui s'applique au Bénin stipule en son article 10 que sont commerçants tous ceux qui, ayant la capacité juridique, accomplissent à titre professionnel et habituel des actes de commerce tout en agissant en leur nom et pour leur compte. En outre, la loi n°90-005 du 15 mai 1990 au Bénin définit le commerçant comme toute personne physique ou morale qui exerce une activité commerciale avec accomplissement des formalités (registre, carte, chambre). D'un autre côté, selon l'article 1^{er} de la loi 2007-21 du 16 octobre 2007, le consommateur est tout individu physique ou moral qui achète des biens ou services pour plusieurs raisons ; soit pour la revente, soit pour en être le bénéficiaire en tant qu'utilisateur final ayant un droit personnel ou réel sur des biens ou services et ce, quelle que soit la nature publique ou privée, collective ou individuelle des personnes ayant produit ou facilité la fourniture ou la transmission de ce droit. Il ressort que tout personne, indépendamment de son sexe, de son âge, de son statut social, de sa profession et autres est potentiellement consommateur du moment où elle achète des biens ou des services pour la satisfaction de ses besoins. C'est à ce titre que nous pouvons comprendre la déclaration de l'ancien président des Etats-Unis (1961-1963) ; John F. Kennedy, lors de sa communication au Congrès américain du 15 mars 1962 : « nous sommes tous, par définition, des consommateurs ». Il se laisse voir que nous sommes tous des consommateurs, en tant qu'acheteurs de produits de toute nature, concernés par les enjeux de la consommation. Par ailleurs, nous pouvons retenir que la concurrence déloyale n'est

rien d'autre que l'agissement contraire aux usages commerciaux et préjudiciable aux concurrents, dont l'on peut exiger une réparation. Mieux, « la concurrence déloyale est constituée de l'ensemble des procédés concurrentiels, contraire à la loi et aux usages, ces procédés n'ont pas à revêtir un caractère intentionnel et ils sont de nature à causer préjudice aux concurrents » (A. Prevost-Buccchianeri, 2014, p. 151). Il découle donc que la concurrence déloyale est un acte qui consiste à utiliser des moyens contraires aux usages justes, légaux et honnêtes en matière de commerce dans l'objectif de détourner le consommateur du concurrent. Plus encore, la concurrence déloyale n'est rien d'autre que l'ensemble des actes accomplis par une entreprise ou un individu afin de détourner la clientèle d'un concurrent, de nuire aux intérêts de celui-ci en faisant usage des voies et moyens contraires à la loi du commerce. Mais alors, comment comprendre la protection du consommateur comme un droit fondamental face à la concurrence déloyale ?

1.2. Cadre politique de la concurrence déloyale

« Quand les comportements d'une entreprise constituent une faute révélant une atteinte à la déontologie de la vie des affaires, on parle de concurrence déloyale » (O. Esneu, 2018, p. 241). Si la concurrence déloyale passe par les pratiques telles que la publicité mensongère ou trompeuse, le dénigrement, la confusion, la désorganisation, le découpage croisé, la contrefaçon et bien d'autres, elle expose le consommateur à de multiples risques non moins négligeables comme la perte de confiance, l'atteinte à la santé ou à la sécurité, les choix biaisés. Face à tout cela, il est donc nécessaire et primordial de veiller à la protection des consommateurs. L'histoire nous rappelle que depuis les résolutions des Nations Unies de 1985 sur la protection des consommateurs, ce droit a reçu la charge d'une composante essentielle de la gouvernance économique. Dans cette ligne, le législateur béninois, pour lutter contre la concurrence déloyale, a mis en place la loi n°2025-02 du 05 février 2025 qui porte sur l'organisation de la concurrence en République du Bénin. Cette loi interdit formellement et strictement les pratiques de concurrence déloyale dans l'unique but de protéger aussi bien le consommateur que le commerçant. L'article 28 de ladite loi affirme clairement ce qui suit : « Les actes de concurrence déloyale sont interdits ». Cette

interdiction relève aussi du fait que le consommateur est considéré comme la partie faible de la relation commerciale, d'où la nécessité d'une protection particulière. Nous comprenons alors pourquoi au Bénin, la protection du consommateur face à la concurrence déloyale repose sur le droit à la sécurité, le droit à l'information, le droit au choix et le droit à la réparation en cas de préjudice prévu par l'article 1382 du code civil : « tout fait quelconque de l'homme, qui cause à autrui un dommage, oblige celui par la faute duquel il est arrivé, à le réparer ». Car, en réalité, les consommateurs sont bien souvent la cible de pratiques trompeuses voire abusives qui, malheureusement, affectent leur santé, leur sécurité, leur pouvoir d'achat. L'Etat Béninois en interdisant la concurrence déloyale, entend garantir un niveau minimal de sécurité et de loyauté dans les transactions commerciales. C'est pourquoi, lorsqu'un individu ou une entreprise s'adonne à la concurrence déloyale, la loi lui réserve des amendes, l'emprisonnement, la fermeture administrative des établissements fautifs. Dès lors, l'interdiction des actes de pratique déloyale porte une double finalité : économique et sociale. Intéressons-nous à présent à la problématique de la gouvernance politique.

1.3. La gouvernance politique : la problématique en jeu

Suite à notre analyse, nous avions vu que la concurrence déloyale est dangereuse. Si elle touche l'homme dans le cadre commercial avec des conséquences sur ce dernier et si elle porte atteinte aux règles du commerce, nous sommes en droit de penser qu'elle traduit des dysfonctionnements de l'Etat. Nous le savons, la gouvernance politique est la manière dont les institutions publiques organisent et exercent le pouvoir, qu'il soit législatif, juridique et exécutif, avec des valeurs essentielles telles que la transparence, l'équité, la justice, la légitimité, la responsabilité. Mais comment comprendre la concurrence déloyale dans une telle gouvernance politique. Lorsque la gouvernance politique est faible ou corrompue, la concurrence déloyale recevra un statut de facilité avec par exemple l'attribution de marchés publics à des proches, l'absence de régulation, la tolérance vis-à-vis du trafic d'influence. Mieux, l'absence de contrôle efficace, la corruption chronique, le népotisme, le détournement des fonds publics, la faiblesse des sanctions et bien d'autres témoignent d'un déficit de gouvernance. Mais à l'inverse, une

gouvernance politique bien solide et transparente instaure ou met en place des mécanismes de régulation, de contrôle rigoureux, et de sanction ferme qui limitent les pratiques déloyales. Il ressort que lorsque nous nous interrogeons sur la concurrence déloyale, nous interpellons la gouvernance politique en place. De ce fait, analyser la concurrence déloyale, c'est aussi être en mesure d'aider l'Etat à protéger ses citoyens contre les actes de concurrence déloyale et à équilibrer les rapports entre les acteurs socio-économiques et l'intérêt général. Mais une problématique majeure nous intéresse à ce stade : comment la gouvernance politique peut-elle assurer un réseau équitable de compétition dans une atmosphère et un environnement où la concurrence déloyale constitue une menace pour les citoyens, pour la stabilité économique, pour la légitimité des institutions étatiques ?

2. Les structures de régulation et de protection du consommateur

Dans un monde de plus en plus marqué par l'interdépendance croissante des économies et la complexité des rapports de pouvoir, les structures étatiques occupent une place incontournable dans la régulation des sociétés. La gouvernance politique, loin de se limiter à l'exercice de l'autorité de l'Etat, s'entend comme l'ensemble de mécanismes, d'institutions et de valeurs orientés vers la gestion des affaires publiques. Le commerce étant un secteur capital pour l'économie du pays, il est une préoccupation de tout gouvernement. Aussi, dans la protection du consommateur dans un jeu commercial, existe-t-il des institutions administratives, des dispositifs de réception et de traitement des plaintes des consommateurs. Pour mieux saisir l'enjeu de cette partie, nous verrons le cadre normatif de la concurrence, ce qui nous conduira à voir ensuite les acteurs clés de la régulation et enfin les obstacles liés à l'application des lois portant protection du consommateur.

2.1. Le cadre normatif de la protection du consommateur

Au Bénin, la protection du consommateur repose non seulement sur un cadre légal mais aussi et surtout sur un ensemble d'institutions consacrées à la défense de ses droits. Dans la prévention, la détection et la répression des pratiques préjudiciables aux consommateurs, les institutions aussi bien administratives que

juridiques, exercent un rôle capital. Le Bénin a à sa disposition plusieurs textes juridiques visant à encadrer la concurrence et à protéger le consommateur. Nous pouvons, par exemple, citer le Code du commerce (2016), les lois relatives aux pratiques commerciales, de même que les normes communautaires de l'UEMOA et de la CEDEAO. Le Bénin a mis en place des structures pour faire respecter ces lois afin que tout consommateur ainsi que tout commerçant bénéficie desdites lois. Nous avons, en guise d'illustration l'Autorité de Régulation des Communications Electronique et de la Poste (ARCEP-Bénin) qui est une structure administrative indépendante ayant en son sein de la personnalité juridique, de l'autonomie financière et de gestion. Ayant son siège à Cotonou, cette structure, comme le souligne l'article 113 de la loi 2017-20 du 20 avril 2018 portant code numérique en République du Bénin, exerce ses missions de manière indépendante, impartiale, équilibrée et transparente. Elle s'occupe de la protection des consommateurs du secteur des communications électroniques et postales. Elle est chargée du respect des règles de libre concurrence et à l'égalité des services. Mieux, l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-Bénin) est l'organe officiel qui se charge de la gestion des plaintes des consommateurs conformément à l'article 234 de la loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin La plainte est possible lorsque le consommateur estime avoir subi un préjudice lié aux services fournis par un commerçant ou un opérateur ou bien lorsqu'il s'agit des pratiques de concurrence déloyale. Pour le dépôt de plaintes, le consommateur dispose d'une ligne verte gratuite (131). Il peut également se rendre au guichet physique au siège de l'ARCEP-Bénin ; il a aussi la possibilité de remplir un formulaire en ligne sur le site officiel de l'ARCEP-Bénin (<https://arcep.bj/le-devoir-du-consommateur-de-saisir-larcep-benin/>) avec une adresse électronique de même que les réseaux sociaux et messageries instantanées. Au-delà de l'ARCEP-Bénin, la protection des consommateurs s'inscrit dans un champ plus large. Nous avons également la Direction du Commerce Intérieur (DCI) qui travaille à préserver la loyauté des pratiques commerciales avec l'ambition de défendre les intérêts des consommateurs afin de favoriser un commerce intérieur plus équitable. Elle assure cette fonction grâce aux contrôles des agents de la Direction Nationale du Commerce et des

Directions Départementales de l'Industrie et du Commerce (DDIC). Cette direction est une structure technique du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Bénin dont la mission est de proposer et de veiller à la mise en œuvre de la politique nationale de promotion du commerce intérieur.

Outre le cadre administratif, le consommateur ayant subi un préjudice peut saisir l'instance juridique en vertu de l'article 31 alinéa 1 de la loi n°2008-07 portant code de procédure civile, commerciale, sociale, administrative et des comptes : « Toute personne physique ou morale peut agir devant les juridictions de la République du Bénin en vue d'obtenir la reconnaissance, la protection ou la sanction de son droit ». Le consommateur dispose, à cet effet, de plusieurs juridictions civiles. Entre autres, nous avons les juridictions de droit commun de première instance au Bénin que sont les Tribunaux de première instance, les Tribunaux de commerce qui sont les juridictions spécifiques pour le traitement des affaires commerciales font partie des juridictions que le consommateur peut saisir sans oublier aussi les Cours d'appel qui sont les juridictions de second degré. Tous ces cadres juridiques et administratifs, nous le constatons, œuvrent fondamentalement pour la protection du consommateur face aux multiples pratiques de concurrence déloyale. C'est donc pourquoi l'ensemble des textes concernant le commerce interdit explicitement les ententes illicites de même que les abus de position dominante sans oublier les pratiques frauduleuses portant atteinte au consommateur.

2.2. Les acteurs phares de la régulation

Au Bénin, face aux dérives de la concurrence déloyale dans le jeu commercial, plusieurs structures et associations ont vu le jour afin d'instaurer un climat de confiance et de responsabilité dans les échanges commerciaux. La plupart de ces organismes visent le bien-être du consommateur. Des voix s'élèvent pour défendre le consommateur lorsqu'il est victime des publicités mensongères, de la contrefaçon, du dénigrement, du découpage croisé, de la confusion, de la vente d'une qualité minimale et bien d'autres. Ainsi, entre autres acteurs phares figurent le Ministère de l'Industrie et du Commerce qui élabore et conduit les politiques, les programmes, les projets ainsi que les budgets dans les domaines de l'industrie et du commerce. Il veille à la bonne gouvernance politique, à l'efficacité de l'action publique, à

la mobilisation des ressources, au respect des normes et à la performance des divers services (commerce@gouv.bj). Le Conseil national de la concurrence (CNC), quant à lui, est une institution qui est chargée de la régulation de la concurrence. Sa mission fondamentale est de veiller au respect des lois et des règles de la concurrence, de lutter contre les pratiques anticoncurrentielles de même que de contrôler les opérations de concentration économique. Toutes ces activités sont menées dans le but de protéger le consommateur et de favoriser un marché commercial digne du nom. L'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-Bénin) en ce qui la concerne, est l'organe officiel qui est chargé de la gestion des plaintes des consommateurs dans le domaine des communications électroniques et postales, conformément à l'article 234 de la loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code du numérique en République du Bénin. L'ARCEP-Bénin offre une relation de partenariat avec les structures comme l'Association de la Société Civile de défense des consommateurs de Produits Alimentaires de l'Audiovisuel et de la Vie Humaine au Bénin (ASCAV), l'Association Jeunesse Active pour l'Intégration et l'Education (JAIE), La Voie du Consommateur (LVC), la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB) et bien d'autres. Nous avons également le Projet d'Education des Consommateurs des Communications Electroniques et de la Poste (PECCEP) qui est ce projet qui a été lancé depuis le 4 septembre 2019 à Cotonou. Il faut souligner que ce projet est porté par l'ARCEP-Bénin tout en étant en partenariat avec des associations comme Bénin Santé et Suivie du Consommateur (BSSC) ainsi qu'avec la Voix des Consommateurs (LVC) et dont l'ensemble des objectifs est de responsabiliser le consommateur, de lui permettre de mieux comprendre les offres commerciales, de reconnaître les possibles dysfonctionnements des services, de formuler les plaintes pertinentes et de connaître les mécanismes de réparation en cas de préjudice. Dans la liste des acteurs de la régulation figurent aussi la Direction du Commerce Intérieur (DCI), les Directions Départementales de l'Industrie et du Commerce (DDIC), les Tribunaux de commerce, les Tribunaux de première instance, les Cours d'appel etc. Nous ne pouvons jeter aux oubliettes la Direction de la Concurrence, le Conseil National de Conformité et l'Autorité de Mise en Consommation qui œuvrent à ce que les produits

locaux ou importés respectent les normes de sécurité et de qualité avant leur mise sur le marché. Dans l'ensemble, toutes ces structures ont pour rôle de veiller au contrôle de la loyauté des pratiques commerciales, à la sanction des abus et à la sensibilisation de la population. Mais il faut noter que ces structures souffrent d'un manque de moyens financiers et techniques ce qui réduit leur efficacité dans l'application des lois en vigueur.

2.3. Les obstacles faces à l'application des lois en vigueur

En matière de commerce au Bénin, les lois sont établies comme des garde-fous afin de permettre aussi bien aux commerçants qu'aux consommateurs de mener les transactions dans un climat de vérité, de loyauté. Si les lois sont vraiment respectées, on ne serait pas en face d'une concurrence déloyale dans le jeu commercial. Cela est d'autant vrai que la gouvernance politique peut se voir fragiliser par la concurrence déloyale dont les effets surpassent la sphère économique pour atteindre celle politique et sociale. Suite à ce constat, nous cherchons à déceler les obstacles qui pourraient empêcher la mise en pratique réelle des lois commerciales.

Nous en sommes venus à remarquer qu'en pratique, la régulation se heurte à plusieurs obstacles. En tête de liste se trouve la prégnance du secteur informel qui est vraiment difficile à contrôler. Le secteur informel n'est rien d'autre que l'ensemble des activités économiques qui ne sont pas enregistrées, qui ne sont pas réglementées, qui ne sont pas assujetties aux impôts ou aux cotisations sociales et qui sont sans protection sociale. Selon l'*Economiste du Bénin*, près de 94% de la population béninoise travaille dans le secteur informel. C'est pourquoi l'Institut National de la Statistique et du Développement (INStaD) estime qu'entre avril 2016 et décembre 2021, sur environ 1,2 million d'emplois créés, 82% l'ont été dans le secteur informel qui est alors le principal pourvoyeur d'emplois car beaucoup de ménages en vivent pour survivre. Même si le secteur informel est vital, il présente beaucoup de risques comme l'absence de protection sociale (pas de retraite, pas d'assurance maladie, pas de couverture des accidents de travail etc.). Aujourd'hui, de plus en plus, se développent les ventes en ligne, qui, parfois sont les lieux de l'arnaque, de mensonge. A cela s'ajoutent la corruption et le clientélisme qui affaiblissent l'application des sanctions, le manque de

sensibilisation du consommateur qui, dans bien des cas, est mal informé de ses droits, la faible coordination entre les instances nationales et régionales. La multiplicité de ces obstacles et ces limites expliquent bien pourquoi les consommateurs béninois demeurent vulnérables malgré l'existence des textes juridiques. Cela nous pousse à relever les défis actuels pour déboucher sur les perspectives possibles dans la lutte contre la concurrence déloyale.

3. Des défis aux perspectives dans la lutte contre la concurrence déloyale

Il faut reconnaître que la concurrence demeure l'un des piliers essentiels de la dynamique économique. Elle stimule l'innovation, la qualité du produit, la baisse du prix. Quand elle est déloyale les conséquences sont énormes. Dès lors, la concurrence déloyale lance des défis colossaux à l'activité commerciale dans notre pays. La protection du consommateur devient une question préoccupante. Nous verrons, ici, si les défis sont d'actualité face à la régulation du marché commercial avant de nous pencher sur les perspectives sur les plans juridique, institutionnel, économique, social, éthique et stratégique pour voir s'ils peuvent booster la gestion commerciale dans la lutte contre la concurrence déloyale et protéger le consommateur d'autre part.

3.1. Les défis d'actualité face à la régulation

Le monde connaît de fulgurants progrès au jour le jour. Aucun secteur de la vie n'est épargné. Les avantages sont multiples et les hommes en profitent pour leur propre bien et pour le bien de la société. Les conséquences de ses progrès ne manquent pas tout de même. Les défis se font sentir dans toutes les activités de la société. Dans la régulation du marché commercial, les défis sont de plusieurs ordres.

Au Bénin, les effets de la mondialisation et de la digitalisation des échanges posent de nouveaux défis à la régulation. Comment lutter contre la concurrence déloyale si les ventes en ligne prennent de plus en plus d'ampleur dans notre pays avec les conséquences possibles d'arnaque, de tromperie, de contrefaçon, de mauvaises qualités et bien d'autres ? Les ventes en ligne échappent aux lois de contrôle et permettent aux commerçants de ne pas payer des impôts.

Généralement, le consommateur ne dispose d'aucune garantie par rapport au produit acheté et ainsi le commerçant peut lui vendre un mauvais produit sans que le consommateur n'ait la possibilité de se plaindre. En outre, la faible capacité de mise en œuvre et de contrôle constitue un défi, car la descente des agents de contrôle commercial sur nos marchés est rare, si ce n'est généralement qu'à l'approche des fêtes de fin d'année que des enquêtes se font dans ce sens. Toutefois, nous saluons le gouvernement dans sa lutte contre la vente des médicaments frelatés. Nous nous souvenons, par exemple, de la descente du 31 août 2024 du commissariat du 8^e arrondissement de Cotonou dans une cafétéria au quartier Tonato où il a pu saisir cent quatre-vingt-seize plaquettes de Tramadol, trois cent quatre-vingt-sept capsules d'un produit indéterminé avec une forte somme (<https://ww.dgpr.bj/lutte-contre-le-trafic-et-la-vente-des-faux-medicaments-le-commissariat-du-8e-arrondissement-de-cotonou-fait-une-prouesse-remarquable/>). En outre, le manque d'information sur les produits, aussi bien au niveau du commerçant que du consommateur, pose encore un problème. A cela s'ajoutent la circulation transfrontalière de produits contrefaits et la complexité des réseaux de distribution qui exigent encore une adaptation permanente des mécanismes de contrôle. Les difficultés judiciaires existent dans le sens où le traitement des litiges liés à la concurrence déloyale peut être lent, peu spécialisé ou souffrir d'un manque de preuve, de compétences techniques en droit de la concurrence. L'entrée dans notre pays des produits importés, parfois frauduleux ou contrefaits, est signe d'un manque de contrôle rigoureux au niveau des frontières ou d'un manque d'application des taxes et des normes. Le manque de transparence peut constituer un défi à relever dans le sens où il arrive que des règles et des lois soient contournées ou non appliquées à cause des intérêts individuels ou privés. Même si les sanctions existent, elles sont peu persuasives ou mal appliquées. Faudra-t-il aussi que le consommateur connaisse leur droit dans le cadre commercial afin de faire recours à l'instance compétente lorsqu'il est victime de tel ou tel fait de la part du commerçant. Dans un pays majoritairement analphabète, cela semble difficile. Pouvoir traduire dans nos langues locales les lois, les normes du commerce devient une nécessité. Tout cela constitue des défis à relever pour assurer la régulation dans le jeu commercial. Si donc que les défis sont plus ou moins connus, il urge

alors de jeter un regard perspectif aux conséquences de la concurrence déloyale de nos jours.

3.2. Quelques perspectives capitales pour une bonne gouvernance

La concurrence commerciale qui est la rivalité entre des commerçants ou des entreprises afin de vendre davantage, d'améliorer leur notoriété, d'améliorer la qualité des biens et des services, de fidéliser les consommateurs ou d'imposer leurs marques repose sur des facteurs clés comme le prix, la qualité, l'originalité, la publicité, l'innovation, le service après-vente etc. La concurrence, exercée dans le respect des règles de loyauté en faveur de la protection des consommateurs, est une constituante fondamentale du bon fonctionnement du marché. Mais comme nous l'avions démontré jusque-là, cette concurrence devient de plus en plus déloyale avec bien de conséquences pour les consommateurs que pour la société à cause de la dominance du secteur informel. La concurrence déloyale fragilise, en effet, les acteurs de l'économie et trouble l'équilibre du marché. Il serait alors nécessaire de proposer des perspectives afin d'organiser une bonne gouvernance commerciale et de protéger le consommateur.

Le renforcement de la protection du consommateur passe par plusieurs pistes. Sur le plan juridique et institutionnel, il faudra renforcer le cadre légal qui consiste à mettre en place des lois davantage claires sur la protection de la concurrence ainsi que la répression des pratiques frauduleuses. Il serait aussi salutaire de mieux renforcer les moyens des institutions de régulation et de veiller à leur indépendance. Nous pensons qu'il faut favoriser la coopération régionale au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO pour lutter contre la fraude transfrontalière. Promouvoir également une gouvernance participative en impliquant davantage les associations de consommateurs serait un avantage pour le fonctionnement du marché. Sur le plan économique, il ne serait pas de trop de mettre l'accent sur la transparence qui n'est rien d'autre que la traçabilité des produits, l'étiquetage correct, la lutte contre la contrefaçon. Il faut aussi penser à encourager la compétitivité loyale en soutenant les Petites et Moyennes Entreprises (PME) face aux multinationales et de réorganiser en profondeur le secteur informel. Nous ne pouvons ignorer la régulation des prix et des pratiques commerciales afin de

mettre fin au dumping, à l'imitation, à la fraude, à la corruption et aux divers abus de position dominante. Fort de cela, il faut une application stricte des sanctions (les pénalités financières, les interdictions d'exercer, les poursuites judiciaires). Sur le plan socio-éthique, la première chose qui urge est l'éducation des commerçants et des consommateurs. Cette éducation passe par l'éveil de conscience, l'amour du bien commun, la justice, l'honnêteté. En clair, il faut la promotion de l'éthique des affaires. En outre, la sensibilisation sur l'importance de vendre et d'acheter des produits authentiques et conformes aux règlements serait nécessaire. Mieux, il faut développer des campagnes massives de sensibilisation pour éduquer le consommateur sur ses droits. Enfin, sur le plan stratégique des entreprises, il serait bénéfique de privilégier la qualité du produit, l'innovation et le service client davantage plutôt qu'uniquement le souci du prix. Les entreprises doivent œuvrer encore plus pour construire solidement leur réputation afin d'inspirer confiance aux consommateurs. A tout cela, s'ajoute la veille concurrentielle qui consiste à surveiller le marché pour anticiper les pratiques frauduleuses afin d'y répondre plus rapidement. En conclusion, la lutte contre la concurrence déloyale ne peut se limiter à la punition. Mais bien plus, elle doit s'inscrire dans une approche globale et intégrée avec le concours de l'Etat, la vigilance des entreprises, la responsabilité des commerçants et des consommateurs. C'est donc dans la synergie des forces entre le droit, l'économie et l'éthique que nous pouvons bâtir un espace commercial équitable qui favorise un développement plus durable et inclusif.

Conclusion

La libéralisation des échanges a favorisé l'expansion économique, l'innovation, l'accroissement des marchés, la diversité des produits, etc. Cette ouverture au monde grâce à la mondialisation dresse des avantages énormes pour le commerce mais, dans le même temps, elle a des conséquences multiples dont la concurrence déloyale. Chaque pays œuvre pour son dynamisme économique qui passe par le commerce. Ainsi, les lois sont établies pour réglementer ce secteur sensible. L'analyse de la concurrence déloyale et de la protection des droits du consommateur dans notre pays révèle un paradoxe. Si le pays

dispose réellement d'un cadre juridique comme les lois sectorielles, les lois de la concurrence, les lois de régulation, l'application effective de ses lois demeure encore compromise par des défis de gouvernance politique. L'ampleur de l'économie informelle, la persistance des pratiques illicites, la faiblesse des mécanismes de sanctions et bien d'autres faits fragilisent aussi bien l'équilibre du marché que la confiance des consommateurs. L'analyse de la concurrence déloyale au Bénin expose la fragilité du consommateur face à des pratiques économiques agressives et peu régulées. Malgré l'existence des avancées normatives et institutionnelles, ces avancées demeurent toutefois insuffisantes pour garantir une protection effective. Il ressort ainsi que le problème de la concurrence déloyale qui est interdite par l'article 28 de la loi n°2025-02 du 05 Février 2025 portant sur l'organisation de la concurrence en République du Bénin : « les actes de concurrence déloyale sont interdits », dépasse le seul champ du droit commercial. Ce problème interroge la gouvernance politique et la capacité de l'État à réguler un marché en constante mutation. Les réflexions menées montrent que la protection du consommateur est devenue un enjeu d'actualité qui mérite une attention particulière, aussi bien pour renforcer la confiance des citoyens que pour assurer la stabilité du système économique. C'est à ces multiples tâches que s'attellent les différentes structures et associations comme l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et de la Poste (ARCEP-Bénin), le Conseil national de la concurrence (CNC), l'Association de la Société Civile de défense des consommateurs de Produits Alimentaires de l'Audiovisuel et de la Vie Humaine au Bénin (ASCAV), l'Association Jeunesse Active pour l'Intégration et de l'Education (JAIE), La Voie du Consommateur (LVC), la Ligue pour la Défense du Consommateur au Bénin (LDCB), Bénin Santé et Suivie du Consommateur (BSSC), la Voix des Consommateurs (LVC) et bien d'autres. Malgré l'accomplissement de leurs diverses tâches, des défis demeurent pour la gouvernance politique. Au terme de ce travail, il ressort que cette étude est d'un grand bien pour le peuple béninois. En effet, elle fait l'état des lieux en ce qui concerne le secteur commercial et permet aux consommateurs de redécouvrir leur droit et devoir dans les échanges commerciaux. Ils doivent savoir qu'il existe bien de lois qui les protègent et visent leur bien-être. En outre, les commerçants n'ignorent également plus leur droit et leur devoir vis-à-vis des

consommateurs. Et si chacune des parties respectaient les lois qui la concernent, il y aura un climat de vérité dans les échanges favorisant ainsi la paix et la confiance entre eux ce qui est utile pour une économie prospère dont a besoin notre pays. La lutte contre la concurrence déloyale met fin aux pratiques trompeuses et garantit une information fiable sur les marchandises, car la concurrence loyale promeut la croissance économique et les opportunités pour les acteurs même les Petites et Moyennes Entreprises qui sont souvent les plus vulnérables. La concurrence loyale préserve la pérennité des entreprises en évitant les pratiques de contrefaçon et stimule l'innovation et la qualité des services. Cette étude est, enfin du compte, d'un intérêt capital pour les commerçants et les consommateurs béninois.

Références bibliographiques

- ESNEU Olivier, 2018. *Fondements de droit : Manuel d'incitation*, l'Harmattan, Paris
- HUMANN Claire, 2019. *Fiches de droits des affaires : Rappels de cours et exercices corrigés*, Ellipses, Paris.
- MALAURIE-VIGNAL Marie, 2005. *Droit de la concurrence interne et communautaire*, Dalloz, Paris
- PREVOSTE-BUCCHIANERI Anne, 2017. *L'essentiel du droit commercial*, Ellipses, Paris
- PELLIER Jean-Denis, 2019. *Les droits du consommateur*, Presses universitaires de France, Paris
- Décret n°2000-666 du 29 décembre 2000 portant création du comité de gestion de l'aide de l'Etat aux associations de consommateurs au Bénin
- Décret n°2021-542 du 27 Octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'industrie et du Commerce
- Loi n°2007-21 du 16 octobre 2007 portant protection du consommateur en République du Bénin
- La Loi n°2008-07 du 28 février 2011 portant code de procédure civile commerciale sociale administrative et des comptes
- La Loi n°2016-25 du 24 février 2011 portant organisation de la concurrence en République du Bénin

- La Loi n°2017-20 du 20 avril 2018 portant code numérique en République du Bénin
- La Loi n°2025-02 du 05 février 2025 portant organisation de la concurrence en République du Bénin
- Code Civil Béninois du 1^{er} mai 1956
- commerce@gouv.bj/ [Consulté le 19 septembre 2025]
- (<https://arcep.bj/le-devoir-du-consommateur-de-saisir-larcep-benin/> [Consulté le 19 septembre 2025]
- <https://arcep.bj/wp-content/uploads/2023/06/Rapport-Annuel-dActivit%C3%A3s-2022-ARCEP-BENIN>. [PDF consulté le 22 septembre 2025]
- <https://defense-du-consommateur.pagesjaune.fr>. [consulté le 23 septembre 2025]